

La certification s'adresse aux artistes-interprètes, artistes-auteurs, managers, enseignants de musique, entrepreneurs de spectacle, médiateurs de la musique, musiciens en voie de professionnalisation.
Elle valide les compétences complémentaires nécessaires à la conception d'un projet artistique et d'action culturelle réaliste et réalisable, en l'inscrivant dans un environnement et des enjeux culturels contemporains.

	Référentiel d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Référentiel de compétences	L'évaluation certificative des compétences acquises se fait par un jury sur soutenance orale et présentation des documents attestant de l'acquisition des compétences évaluées à l'issue de chacun des modules.	Lors de la soutenance orale, le candidat présente avec pertinence les documents produits à l'issue de chaque module : note de cadrage, questionnaire de cas pratiques, budget de projet, démarche et auto-évaluation d'une médiation/action culturelle. Il les articule avec la conception d'un projet artistique et d'action culturelle singulier et réaliste. Celui-ci expose : - les enjeux artistiques du projet - les partenaires et réseaux mobilisables - un budget équilibré - une stratégie de recherche de financement - une démarche d'action culturelle en lien avec le projet artistique - la structure juridique adéquate et les textes applicables au développement du projet (conventions collectives, types de contrats, rémunération des collaborateurs)
C1. Définir les objectifs, enjeux, ressources et obstacles d'un projet artistique et culturel en s'appropriant les attentes des partenaires professionnels (institutions culturelles, responsables territoriaux, réseaux du spectacle vivant...) pour mobiliser les parties prenantes, élaborer un plan d'action, un argumentaire adapté, une description convaincante, orale et écrite du projet (conception d'un dossier et rédaction d'une note d'intention...).	Production d'une note de cadrage écrite de son projet comprenant les éléments suivants : - parti-pris artistique - argumentaire - objectifs - stratégies de mise en œuvre - partenaires potentiels	La présentation écrite, sous forme de dossier, doit être claire et convaincante. Elle devra expliciter : - les spécificités, point forts ou enjeux du projet - l'esthétique, la forme (concert, spectacle musical etc...) - une présentation synthétique ciblée sur un interlocuteur professionnel : programmateur, responsable culturel, mécène, organisme de soutien... - des objectifs concrets, mesurables et atteignables - une temporalité à travers la planification des premières actions à mener à court terme : recherche d'informations, prises de contact, rendez-vous, recrutement, enquêtes.. - les acteurs identifiés pour la réalisation du projet : collaborateurs artistiques, techniques, partenaires, financeurs...
C2. Identifier des ressources et trouver les informations utiles en assurant une veille sur les politiques culturelles et le secteur du spectacle vivant, permettant une évaluation de la pertinence de son offre.		

La certification s'adresse aux artistes-interprètes, artistes-auteurs, managers, enseignants de musique, entrepreneurs de spectacle, médiateurs de la musique, musiciens en voie de professionnalisation.
Elle valide les compétences complémentaires nécessaires à la conception d'un projet artistique et d'action culturelle réaliste et réalisable, en l'inscrivant dans un environnement et des enjeux culturels contemporains.

Référentiel d'évaluation		
<p>C3. Structurer et organiser son projet sur le plan social et réglementaire en analysant la législation concernant les entrepreneurs de spectacle vivant, les accords applicables, le statut social de l'artiste interprète et autres salariés de l'équipe pour d'une part définir un statut juridique adéquat et d'autre part, appliquer la législation en vigueur dans la mise en œuvre et le suivi du projet.</p>	<p>Les connaissances sur les fondamentaux de la législation sociale et réglementaire du spectacle vivant, sur le code de la propriété intellectuelle ainsi que sur quelques points contractuels clefs, sont évalués à travers un questionnaire de 20 cas pratiques organisés en 3 chapitres :</p>	<p>Le candidat met en œuvre ses connaissances législatives du spectacle vivant et les applique à bon escient aux différents cas pratiques proposés.</p> <p>Il doit obtenir un total de 70% de bonnes réponses, soit 14/20.</p>
<p>C4. Analyser et négocier des contrats dans le domaine du spectacle vivant en identifiant les différents types de contrats (cession, co-production, engagement...), les fondamentaux de la propriété intellectuelle pour engager et rémunérer les différents partenaires du projet (artistes, techniciens, auteurs...) et traduire contractuellement des actions de production et de diffusion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - statuts et régimes des interprètes et auteurs - obligations légales des entrepreneurs de spectacle - mentions obligatoires des contrats du secteur 	<p>Chacune des questions à choix multiple compte pour 1 point. Certaines des questions peuvent comporter plus d'une réponse exacte. Le (les) lettre(s) correspondant à la (aux) réponse(s) exacte(s) doit(vent) être entouré(e)s de façon distincte. Toute réponse inexacte ou incomplète sera notée zéro.</p>

La certification s'adresse aux artistes-interprètes, artistes-auteurs, managers, enseignants de musique, entrepreneurs de spectacle, médiateurs de la musique, musiciens en voie de professionnalisation.
Elle valide les compétences complémentaires nécessaires à la conception d'un projet artistique et d'action culturelle réaliste et réalisable, en l'inscrivant dans un environnement et des enjeux culturels contemporains.

		Référentiel d'évaluation
C5. Analyser les logiques de financement des politiques publiques pour le spectacle vivant, les aides, dispositifs spécifiques, soutiens privés et publics existants pour répondre à un appel d'offre, solliciter une ou des aides en vue de la réalisation de son projet.	Réalisation du budget prévisionnel d'un projet artistique et d'action culturelle.	Le budget présenté devra être clair et conforme aux exemples vus en formation : forme, organisation des recettes et dépenses par type, équilibre budgétaire.
C6. Elaborer une stratégie de recherche de partenaires et de soutiens financiers en ciblant les acteurs concernés (collectivités territoriales, structures de création et de diffusion, fondations et mécénat...) pour les mobiliser autour de la réalisation de son projet artistique et culturel.	Analyse d'un cas concret de production scénique (concert, spectacle) donné par l'organisme certificateur pour une traduction budgétaire comprenant : - une estimation des dépenses de masses salariales, achats, locations... frais administratifs et autres items vus en formation. - une projection des recettes possibles en fonction du projet : recettes propres, aides, subventions, partenariats...	- les dépenses devront être évaluées au plus juste en distinguant brut et cotisations sociales, HT et TVA le cas échéant. - les recettes envisagées devront être justifiées : jauge salle pour billetterie, tarifs, types d'aides choisies, noms des partenaires et/ou mécènes etc... - budget à l'équilibre, réaliste et réalisable
C7. Elaborer un budget prévisionnel de production en identifiant les postes de dépenses et les différentes natures de recettes pour présenter un projet réaliste et réalisable aux partenaires professionnels.		
C8. Concevoir des interventions de médiation et d'action culturelle en fonction du contexte social et territorial, des dispositifs existants et des partenaires concernés pour proposer des interventions adaptées en complémentarité du travail des intervenants pédagogues, médiateurs et acteurs sociaux impliqués.	Situation collective de travail : *Conception d'un atelier de médiation musicale ou d'action culturelle en sous-groupes. *Choix d'un cadre, d'un objectif, d'une démarche. *Animation d'une séance de médiation, d'action culturelle	Le candidat montre sa capacité à travailler en équipe et co-construit un atelier de médiation musicale ou une action culturelle cohérent(e) au regard du contexte et de l'objectif choisis. Sont évalués : - la participation individuelle du candidat au sein du groupe. - la pertinence, la clarté et la cohérence des éléments choisis : contexte de l'intervention - public cible - partenaires / dispositifs - objectif - démarche. - leur adéquation avec la discipline, l'esthétique et l'identité artistique du candidat. - la qualité de l'animation et l'utilisation d'au moins 1 outil ou technique adapté.e
C9. Mettre en œuvre des outils et des techniques d'animation pour structurer une action de médiation musicale en tenant compte des publics, des objectifs et des contextes de réalisation.	Auto-évaluation et analyse critique avec la méthode du questionnement (QQQCCP).	- la capacité du candidat à : 1. décrire et auto-évaluer sa proposition de médiation ou d'action culturelle ; 2. proposer des actions pertinentes et efficaces en fonction de leurs contextes